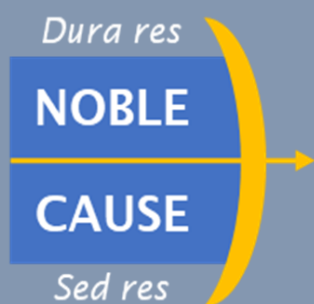




Création d'un site internet dénonçant des pratiques abusives ou frauduleuses

Dans de nombreux litiges, les parties lésées ne finalisent pas leurs actions pour faire éclater la vérité. Celles-ci se sentent en position de faiblesse face à des professionnels prêts à faire durer une procédure forcément coûteuse et qui avancent des raisons de droit peu familières aux profanes.

NOBLE CAUSE utilise une parade efficace contre ceux qui découragent leurs victimes de poursuivre un juste combat en vue d'obtenir gain de cause : la dénonciation publique des faits.

Un mini-site internet constitue un outil particulièrement performant lorsqu'il faut convaincre la partie fautive d'accepter un accord transactionnel. Très souvent, la seule évocation de sa prochaine mise en ligne suffit à obtenir une écoute nettement plus favorable.

Une telle approche demande de respecter une éthique irréprochable, en s'abstenant surtout de personnaliser le contenu des informations. En effet, la frontière entre dénonciation justifiée et lynchage médiatique reste floue dans l'esprit de nombreux internautes.

Une autre préoccupation s'impose. Une explication très pédagogique des problématiques rencontrées doit démontrer une volonté d'agir au service de la société. Une décision d'accord transactionnel implique de multiples acteurs, qui seront mieux disposés à entendre raison lorsque la dénonciation met constructivement fin à des pratiques contestables.



Les mini-sites internet représentent la solution médiatique la moins coûteuse et la plus percutante pour dénoncer des pratiques abusives ou créant un trop grand déséquilibre entre les parties. L'utilisation de la presse écrite ou de l'audio-visuel est plus risquée. Un journaliste pourrait en effet transformer la dénonciation en un simple fait divers sans réel intérêt.

Se servir du Web pour exposer un litige ne contrevient nullement à la loi mais nécessite de suivre un cadre rédactionnel précis. Rien de très compliqué ; il faut structurer puis rédiger le contenu en respectant certaines règles garantissant non seulement la véracité des faits et circonstances, mais aussi la probité des appréciations.

En première page, NOBLE CAUSE recommande d'élaborer un message concis et traduisant fidèlement la gravité de la situation. Le titre introductif exprimera une indignation légitime. S'en suivra une synthèse expliquant comment un engagement contractuel a dégénéré en un différend trop grave pour être passé sous silence.

Trois pages suffisent pour organiser le reste du site :

- **Le produit ou le service mis en cause** rappelle les objectifs et les résultats de la promesse initiale en se fondant sur les documents collectés.
- **Les raisons de l'action** expliquent les motivations légitimes de la dénonciation. Les carences judiciaires et/ou les refus d'un compromis suffisent souvent à justifier la création du site.
- **L'exposé des défaillances** présente l'ensemble des fautes commises, en se référant aux violations manifestes des lois et de la gouvernance. Il est recommandé de préciser comment la résolution du litige aurait dû se dérouler ; le discours devient alors beaucoup plus pédagogique.

Concernant la rédaction, l'objectif consiste à susciter l'envie d'être mieux informé. Certains litiges étant éminemment complexes, il convient de faire clairement ressortir pour chaque page :

- Les éléments d'appréciation, c'est-à-dire les domaines du droit et de la morale associés à la problématique traitée.
- Les constatations relatant les faits en eux-mêmes, sur la base d'exemples avec un contenu toujours dépersonnalisé.
- Les conséquences décrivant, quant à elles, l'impact du différend sur le patrimoine ou/et l'image de la victime.